

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 136 (2010)
Heft: 05/06: Protections

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

43^E SÉANCE DE LA CNR

La première séance annuelle de la CNR a permis l'approbation de la publication de la norme SIA 382/2 « Bâtiments climatisés – Puissance requise et besoins d'énergie » et du cahier correspondant M2044 « Bâtiments climatisés – Calcul standard des puissances et besoins en énergie ». Ces documents ont été condensés et réorganisés selon les vœux de la CNR. Leur délai de consultation court jusqu'au 12 avril.

La CNR a aussi autorisé le secrétariat général à inclure dans l'abonnement la norme européenne SN EN 13670 « Réalisation de structures porteuses en béton ». La commission spécialisée responsable rédigera une préface nationale, qui sera soumise à consultation restreinte, puis à l'approbation de la commission des normes de structures (KTN/CNS).

Le feu vert a été donné à deux révisions et à un nouveau projet. La révision des normes SIA V242/1 et SIA V242/2 « Travaux de crépissage et de plâtrerie », ainsi que celle de la norme SIA 382/1 « Installations de ventilation et de climatisation » sont d'abord motivées par la nécessité de les adapter à un nombre accru de nouvelles normes européennes. L'élaboration d'un nouveau cahier technique SIA 2041 « Définition des objectifs de projet dans le bâtiment » est envisagée depuis un certain temps. Un modèle mieux adapté à la flexibilité du dialogue qu'appellent les projets dans le bâtiment viendrait ainsi compléter les conventions d'utilisation propres au génie civil – où les conditions d'exploitation d'un ouvrage sont rigide-ment définies, le plus souvent couplées à ses phases de réalisation et fixées en fonction de ses états statiques.

Comme l'élaboration du nouveau cahier technique SIA 2039 « Mobilité – Consommation énergétique des bâtiments en fonction de leur localisa-

tion » soulève sans cesse de nouvelles questions appelant des clarifications, la CNR a augmenté le budget initialement accordé à ce projet. La CNR est convaincue que le débat énergétique se focalisera de plus en plus sur la mobilité.

De nombreux projets ont été formellement radiés des procédures de suivi des normes, soit parce que les documents existent depuis plus de deux ans, soit parce que les travaux n'ont jamais démarré. La norme SIA 382/8 « Installations de ventilation et de climatisation dans les hôpitaux » constituait un cas à part. En dépit d'importants travaux préparatoires, un consensus n'a longtemps pas pu être trouvé sur le texte à mettre en consultation. Entre-temps, le CEN ayant entrepris la rédaction d'un document similaire, la CNR a admis la requête d'abandon du projet.

Markus Gehri, responsable Normes et Règlements SIA

MISES EN CONSULTATION

La SIA met en consultation les normes :

- SIA 232/1 : Toitures inclinées
- SIA 232/2 : Revêtements de façades ventilées - Bardages
- SIA 118/232 : Conditions générales relatives aux toitures inclinées et revêtements de façades ventilés
- SIA 281/2 : Lés d'étanchéité et étanchéification liquide appliquée (essai de pelage)

Les documents et formulaires peuvent être téléchargés à partir du site de la SIA. Les prises de position doivent être rédigées à l'aide du formulaire électronique et adressée à la personne responsable.

(SIA)

Échéance et contacts

SIA 281/2 : jusqu'au 15 avril 2010, martin.gut@sia.ch
Pour les autres normes : jusqu'au 23 avril 2010, giuseppe.martino@sia.ch
Site internet : www.sia.ch/consultations

REGISTRES ACIER D'ARMATURE

Les normes sur les structures porteuses SIA 262 : 2003 et SIA 262/1 demandent le contrôle des producteurs de fils en torche. Le registre actualisé des manufacturiers informe sur les entreprises qui ont obtenu une certification conforme à la SIA 262. La mise à jour du registre des aciers et treillis d'armature répondant aux normes SIA 262 : 2003 et 262/1 comprend des produits (barres, fils en torche et treillis) dont la conformité a été vérifiée et qui sont soumis à un contrôle périodique réglé contractuellement. Les registres renseignent sur les caractéristiques et la classification des produits recensés, ainsi que sur l'étendue des contrôles et les volumes fabriqués.

Les registres, valables jusqu'au 30 juin 2010 sont disponibles sous forme de fichiers pdf sur Internet <www.sia.ch/registre>.

(SIA)

OPPOSITION À LA DÉMOLITION D'UN PONT DE ROBERT MAILLART

Le 29 novembre 2009, le peuple a approuvé le projet du conseil de district de March visant à remplacer par une nouvelle construction le pont sur le Schrähbach dans l'Innerthal. Le Schwyzer Heimatschutz vient de faire opposition à la démolition de cet ouvrage important sur le plan de la culture bâtie, qui est dû à l'ingénieur civil et virtuose des ponts Robert Maillart. Dans une motion en date du 17 février, le Conseil exécutif est invité à préserver le pont sur le Schrähbach et à l'inscrire à l'inventaire cantonal des ouvrages protégés et dignes de protection (KIGBO). La SIA et la Fédération des architectes suisses (FAS), qui ne sont pas habilitées à faire opposition, ont été sollicitées en tant que conseillers et ont donné leur appui à cette opposition.

Exposé des motifs

Le pont sur le Schrärbach construit en 1924 est un ouvrage de grande valeur culturelle et historique. En raison de son mauvais état actuel et surtout d'un important assainissement réalisé en 1933 (dégâts dus au gel dans le béton), son image visuelle a souffert. L'aménagement du pont pour améliorer sa capacité portante donnerait l'occasion de rétablir son aspect initial en effaçant les travaux de maçonnerie qui ont bouché les ouvertures des arcs, afin de rétablir son équilibre d'origine qui n'a rien à envier aux autres œuvres de Maillart. Le pont sur le Schrärbach n'est pas seulement un ouvrage individuel de valeur pour l'histoire de la construction, mais il fait partie intégrante d'un ensemble plus vaste d'ouvrages dignes de protection. Avec les autres ouvrages en béton de Maillart, réalisés entre 1922 et 1925 tout autour du Wägitalersee lors de la construction du barrage, il témoigne des techniques les plus à la pointe à cette époque et est aussi un des premiers ouvrages de l'ingénieur après son exil à Riga à cause de la guerre.

Expertise technique

Le Schwyzer Heimatschutz a joint à son opposition une expertise de la société Diggelmann + Partner SA., suc-



cesseur du bureau bernois de Robert Maillart, qui s'occupe intensivement de la préservation des ouvrages et a déjà remis en état sept ponts de Maillart. Selon cette expertise, il serait possible de faire passer la charge admise de 18 à 40 tonnes, moyennant des interventions modérées (renforcement de la dalle de la chaussée, des parapets et des deux traverses d'appui finales). En outre, il est probable que cela entraînerait même des coûts moins élevés que ceux d'une nouvelle construction. D'après le rapport d'expertise, la faible largeur de l'auge du pont pour la circulation des véhicules modernes, pourrait être accrue sans problème. La reconstitution du pont original, notamment le retrait des recouvrements en granit du parapet, donnerait une largeur de trois mètres. Si ce compromis en faveur

de la préservation du parapet d'origine n'est pas jugé suffisant – les normes VSS exigent une largeur de 3,10 m. – il serait possible d'atteindre une largeur de 3,20 m. en supprimant complètement le parapet et en le reconstruisant dans une version plus mince. En ce qui concerne les piétons, les experts proposent aussi de viabiliser l'ancien sentier de randonnée pédestre situé en contrebas et de franchir le Schrärbach derrière le pont, au moyen d'une petite passerelle à partir de laquelle on disposerait d'une très belle vue sur le pont.

En raison de ces événements, les milieux intéressés sont invités à s'engager en faveur de l'inscription dans le KIGBO de l'ensemble des ponts de Maillart autour du Wägitalersee et sur la ligne des CFF.

(bsa/sia)

pavatex®

**Panneaux suisses de fibres de bois.
Matériaux de la nature.**

Rénover avec PAVATEX signifie réhabiliter la maison pour l'avenir. En effet, avec ses panneaux isolants en fibres de bois écologiques et multifonctionnels, PAVATEX propose pour le toit, les murs et le sol la solution de rénovation optimale, efficace, fiable et durable.

www.pavatex.com

Participer et gagner:
www.pavatex.com/rénover
PAVATEX récompensera les meilleures
rénovations immobilières!

Isoler durablement :

**Rénover
aujourd'hui pour le
monde de demain.**

Photo: Fotolia.com